

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 août 2018 à 18 h

Présents : BARI Pierre, BARAFFE Jean-Pierre, CARISEY Nicolas, DARD Didier, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, RIBIERE Jean-François.

Absents excusés : DONZE Philippe (procuration à M. GAUSSIN), DOUMER Sonia, LOMBARDET Christophe, ROPP Michèle (procuration à Mme GOUSSET Claudine).

Absents : BION Arlette, NOEL Charline.

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

DCM 2018-37 : Décision modificative N° 1 budget EAU

FONCTIONNEMENT

D 701249/014 redev. Agence de l'Eau	+ 982.00 €	
TOTAL D 014	+ 982.00 €	
R 701241/70 redev pollution		+ 982.00 €
TOTAL R 70		+ 982.00 €

➤ Unanimité (11 voix POUR)

DCM 2018-38: Décision modificative N° 2 budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

D 61521/011 bâtiments	+ 1 000.00 €	
TOTAL D 011	+ 1 000.00 €	
R 74/74 subv. d'exploitation		+ 1 000.00 €
TOTAL R 74		+ 1 000.00 €

➤ Unanimité (11 voix POUR)

Décision modificative N° 1 budget COMMUNE

FONCTIONNEMENT

D 657364/65 Subv. SPIC	+ 1 000.00 €	
TOTAL D 65	+ 1 000.00 €	
R 7022/70 coupes de bois		+ 1 000.00 €
TOTAL R 70		+ 1 000.00 €

➤ Unanimité (11 voix POUR)

ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DU CDG 70 ET 54 pour le RGPD et la désignation du délégué à la protection des données

Le maire propose de mutualiser ce service avec le CDG 54

De l'autoriser à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54

De l'autoriser à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

De l'autoriser à désigner le Délégué à la protection des données du CDG 54

➤ Unanimité (11 voix POUR)

RECENSEMENT POPULATION 2019 (prime coordonnateur et recrutement des agents recenseurs ; fixation rémunération)

Le maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en janvier février 2019 sur la commune Mme POINSOT Alexandra a été choisie comme coordonnateur. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire

- à indemniser Mme POINSOT sur la base du régime indemnitaire en vigueur

- autorise le recrutement de 2 agents recenseurs sous contrat qui seront rémunérés 3.50 euros par feuille de logement remplie, frais de transports et de formation compris.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENT POMPIERS

Le maire informe l'assemblée du projet d'équipement pour le CPI d'achat de tenues de feu.

Ce projet peut bénéficier d'une aide départementale égale à 50 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 3 000 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide l'acquisition de ces équipements pour un montant de 2 632,71 euros H.T.

-sollicite de l'Assemblée départementale la subvention correspondante.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

RAPPORT DE LA CLECT 2018

Le maire donne lecture du RAPPORT ANNUEL DE LA CLECT 2018 au conseil municipal leur précisant qu'il est consultable en mairie librement.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel de la C.L.E.C.T. 2018

ADHESION AU SERVICE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE ; convention avec le CDG70

Le maire propose l'adhésion de la collectivité à l'expérimentation préalable obligatoire, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité. Cette adhésion pendant l'expérimentation s'avère gratuite pour la commune.

Le conseil décide d'adhérer à la procédure de médiation, approuve cette convention et autorise le maire à signer cette convention.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

NOUVELLE COMPETENCE CCPH : AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE

Le Maire expose que le conseil communautaire a procédé à la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité lors de sa séance du 27 juin 2018.

Le Pôle métropolitain n'exerçant aucune compétence, il a été décidé de créer un syndicat et de modifier les anciens statuts.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

DEMANDE POUR CAMION A PIZZA

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande pour installer :

- Une activité de pizzaiolo le jeudi soir.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord pour cette installation et précise que le droit de place sera celui fixé par délibération du 21 juillet 1990, soit 0.23 euros par mètre carré.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

LISTE DES MAPA (marchés à procédure adaptée) 2017

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des décisions du maire et des deux marchés conclus par lui en 2017 :

-avec Entreprise S.T .P.I. pour un montant de 86 431.00 euros H.T. pour renouvellement de réseaux AEP rue de la Roichotte et rue D'Arcey.

-avec S.A. BILLOTE pour accès au massif boisé pour un montant de 14 855.00 euros H.T.

➤ Unanimité (11 voix POUR)

DIVERS

- ✓ -La commune ne préempte pas sur la vente du bien situé 4, Rue Fontaine du Bois à Malval.
- ✓ -Mme JEANNEY a signé un bail de location à compter du 15 juin 2018 pour le logement A2 du Château vacant au 22 février 2018.
- ✓ -Suite à des travaux sur la LGV, la société TGLB sas demande l'accord de la mairie pour prendre environ 6 m3 d'eau moyennant rétribution.
- ✓ -Les PLUMES COMTOISES, groupe informel réunissant des auteurs de l'aire urbaine ont demandé le prêt de la salle des cérémonies (ancienne maison des jeunes) pour leur manifestation du 28 septembre 2018.
- ✓ -Une subvention du Département de 1 934 € est attribuée pour la réfection du calvaire de l'église effectuée par la société ERIGE.
- La commune envisage un projet de convention de mise en fourrière des animaux errant et divaguant avec la fourrière de Vesoul.
- Il a été décidé par le conseil municipal de mettre à disposition la salle de classe inoccupée de l'ancienne mairie - pour le club de tarot. Ceci à compter du mois de septembre 2018.

Saulnot, le 20 août 2018.

Pour le maire, C. GOUSSET, adjointe.

